

GROUPE DES ÉLU-E-S 

ÉCOLOGIE IVRY

Vœu du groupe ECOLOGIE IVRY pour la majorité
Conseil municipal du 28 Février 2013.
Présentation Elisabeth Loichot

Actuellement en France, de nombreux projets de gestion des déchets prévoient la mise en place d'un tri mécano-biologique, dit TMB- méthanisation, destiné à trier mécaniquement diverses fractions (recyclables, organiques, combustibles...) après collecte en mélange avec les autres ordures. Ces projets industriels sont présentés par le Sycotom et les industriels comme une solution alternative à l'incinération des ordures en mélange.

Or, ce procédé, qui n'exclue pas l'incinération de la fraction non organique, n'est pas un traitement et ne constitue donc pas en soi une alternative. Il ne réalise qu'un tri plus ou moins poussé suivant le niveau de complexité des machines mises en place. Mais, du fait du mélange préalable, ce tri mécanique ne permet pas de valoriser les déchets, qu'il s'agisse des recyclables ou des biodéchets, contrairement à une collecte sélective, qui préserverait la qualité du déchet.

En ce qui concerne le financement de ces usines de TMB Méthanisation, le Sycotom nous dit qu'il sera assuré par la vente du compost mélangé issu du tri mécanique Biologique (TMB). Or il faut savoir que la plupart des pays européens interdisent l'usage du compost issu du TMB et qu'en France les chambres d'agriculture sont de plus en plus nombreuses à refuser tout épandage du compost issu du TMB, qui, disent –ils, peuvent rendre les terres agricoles irréversiblement stériles.

Non exportable, refus d'épandage en France - l'usine de TMB méthanisation de Montpellier n'arrive à vendre que 5% de son compost, le reste partant en décharge- c'est de fait tout le montage financier de ces usines de TMB, financées par les collectivités publiques, qui s'effondre.

Malgré toutes ces incohérences, environnementales, financières, sécuritaires, le Sycotom continue à se battre pour imposer l'installation à Romainville-Bobigny et Ivry-Paris 13, en zone urbaine dense des gigas usines de TMB-méthanisation. Or, comme l'a rappelé Claude Bartolone à l'Assemblée Nationale en 2011, personne n'est en mesure de garantir aux populations et entreprises riveraines qu'il n'y aura pas d'incendies, d'odeurs pestilentielles et d'invasion de mouches et de rats, comme c'est toujours le cas à Montpellier.

- Considérant qu'une enquête publique va s'ouvrir dans deux ans concernant le projet d'installation sur le site Ivry/Paris 13, d'une usine d'incinération couplée à une usine de TMB – méthanisation similaire au projet du Sycotom à Romainville ;
- Considérant que toutes les installations de TMB - méthanisation en zone urbaine ont provoqué la dégradation irréversible des quartiers riverains dans un rayon de 2,5 à 3,5 Km, en les transformant en zones à risques pour la santé et les biens des populations et des entreprises (explosions, odeurs pestilentielles, nuées invasives de

mouches dans les logements et les bureaux ;

- Considérant la mobilisation des populations et entreprises de Romainville, Bobigny, Noisy-le Sec, Pantin, regroupées dans l'association Arivem, contre le projet d'installation d'une usine de TMB - méthanisation à Romainville ;
- Considérant la prise de conscience des élu-es et le vote unanime des 9 communes de l'agglomération Est-Ensemble contre le projet de TMB - méthanisation de Romainville, ainsi que leur demande de modification et redimensionnement du projet, avec mise en place d'un comité de suivi et de concertation intégrant tous les acteurs concernés ;
- Considérant la volonté du président du Syctom de ne pas tenir compte de l'avis des élu-es et de procéder aux modifications en ajoutant un avenant à son projet, sans concertation publique ni dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation préfectorale ;
- Considérant le vote du Conseil municipal de Bobigny du 14 février 2013 se prononçant à l'unanimité contre la modification par un simple "avenant" du projet d'usine de TMB - méthanisation sur Romainville mais pour la poursuite des négociations, par la mise en place d'instances de suivi, de validation du projet, et par la saisine en amont de la Commission Nationale du Débat Public afin qu'elle organise la concertation autour du projet évoqué par le SYCTOM ;
- Considérant les déclarations du Maire de Noisy-le-Sec réitérant son opposition au projet lors d'un vœu public au gymnase Langevin ;
- Considérant les déclarations du Maire de Pantin indiquant que « les aménagements acceptés par le Syctom modifient structurellement le projet et devraient conduire celui-ci à introduire une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter, à solliciter un nouveau permis de construire et ainsi déclencher une nouvelle procédure » ;

- Considérant la mobilisation des habitant-es, des élu-es et des 9 associations, dont 5 ivryennes, regroupées dans le Collectif 3R contre le projet du Syctom à Ivry-Sur Seine/Paris13

Le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine :

- Apporte son soutien au combat et aux revendications des élu-es, populations, usagers et entrepreneurs des communes riveraines qui s'opposent au projet d'installation d'une usine de TMB méthanisation à Romainville, similaire à celle prévue à Ivry/Paris 13, et défendent une gestion globale et durable des déchets respectueuse de l'environnement, du cadre de vie et de travail des populations et entreprises riveraines ;
- Demande au Syctom de mettre en œuvre une véritable politique de réduction, réutilisation, et recyclage des déchets en étudiant toutes les solutions alternatives à l'incinération et au TMB – méthanisation ;
- Décide d'organiser à Ivry-sur-Seine, avant le début de l'enquête publique, un grand débat public en présence des élu-es, des habitante-es et des entrepreneurs de Romainville, Pantin, Bobigny, Noisy-le-Sec réunis dans l'association ARIVEM, sur les risques inhérents à toute installation d'une usine de TMB-méthanisation en zone urbaine dense.